Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 septembre 2026, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Diane Sirard, mairesse
Denis Fortin, conseiller
Sonia Lachaine, conseillère
Richard Lévesque, conseiller
Michel Venne, conseiller
Léanne Sanche, conseillère
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:
Sébastien Lavoie, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2026-09-281 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour est mise à la disposition du public présent.

2026-09-282 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2026**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2026 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2026-09-283 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 septembre 2026, au montant de 483 196.79$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2026-09-284 **TRANSFERT BUDGÉTAIRE 09-2026**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget de fonctionnement 2026 afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiquées dans l'annexe 1 jointe au présent document.

ADOPTÉE

2026-09-285 **SOLUTIONS EMPLOYEURS DESJARDINS - GESTION DE LA PAIE**

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Solutions Employeurs Desjardins relativement à la gestion de la paie, telle que déposée.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'offre de services de Solutions Employeurs Desjardins, telle que déposée.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

QUE le renouvellement d'Aurora ne soit pas reconduit pour l'année 2027.

ADOPTÉE

2026-09-286 **AUTORISATION POUR L'OBTENTION DE CARTES DE CRÉDIT VISA DESJARDINS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et/ou Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents nécessaires à l'obtention de cartes de crédit d'approvisionnement aux loisirs et aux travaux publics.

ADOPTÉE

2026-09-287 **ADHÉSION AU PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP)**

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer au programme d'ententes en patrimoine (PEP), volet 4.1 - Préservation et restauration des propriétés privées et volet 4.2 - Préservation et restauration des propriétés municipales.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE

2026-09-288 **AUTORISATION - CLICSÉQUR ENTREPRISES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR Entreprises et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante de la Municipalité de Ferme-Neuve, Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQUR Entreprises.

ADOPTÉE

2026-09-289 **NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR DE BÂTIMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme la nomination de Monsieur Anthony Bisson au poste régulier à temps complet de régisseur de bâtiments.

QUE son ancienneté soit reconnue en date du 25 mars 2024.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2026-09-290 **FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE NO 13-0019**

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mette fin à l'emploi de l'employée no 13-0019 à compter du 20 août 2026.

QUE le conseil municipal remercie l'employée no 13-0019 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2026-09-291 **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NO 13-0012**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employée no 13-0012 effective en date du 4 septembre 2026.

QUE le conseil municipal remercie l'employée no 13-0012 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve et lui souhaite une belle continuité dans ses projets.

ADOPTÉE

2026-09-292 **ABOLITION DU POSTE D'ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE) ET INSPECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ABOLIR le poste régulier à temps complet d'adjoint(e) administratif(ve) et inspecteur(trice) adjoint(e) en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2026-09-293 **JOURNÉE PORTE OUVERTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Noémie Campeau, technicienne en prévention incendie, à tenir une journée porte ouverte à la caserne incendie de la Municipalité de Ferme-Neuve le 3 octobre 2026.

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la 6e Avenue, entre la 12e Rue et la 13e Rue, à la circulation pour assurer la sécurité de l'événement.

ADOPTÉE

RETRAIT D'UNE ÉLUE POUR LA DÉLIBÉRATION D'UN SUJET

Madame Diane Sirard, mairesse, déclare que le fait de voter lors de l'adjudication du contrat FN-26-V-25 - Évaluation des coûts - Obligations liées à l'amiante est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. À cet égard, elle confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations et qu'elle ne votera pas sur ce sujet.

2026-09-294 **ADJUDICATION DU CONTRAT FN-26-V-25 - ÉVALUATION DES COÛTS - OBLIGATIONS LIÉES À L'AMIANTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Constructions Gilles Paquette et Associés au montant de 500.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-25 pour l'évaluation des coûts quant aux obligations liées à l'amiante.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

MADAME DIANE SIRARD, MAIRESSE, RÉINTÈGRE LA SÉANCE DU CONSEIL

2026-09-295 **ADJUDICATION DU CONTRAT FN-26-V-29 - RÉALISATION DES PLANS D'ÉVACUATION DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 2 931.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-29 pour la réalisation du plan d'évacuation de l'immeuble situé au 246, 12e Avenue.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 1 972.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-29 pour la réalisation du plan d'évacuation de l'hôtel de ville.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 558.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-29 pour la réalisation du plan d'évacuation du garage municipal.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 1 731.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-29 pour la réalisation du plan d'évacuation du Centre sportif Ben-Leduc.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 767.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-29 pour la réalisation du plan d'évacuation du Centre de santé.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 767.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-29 pour la réalisation du plan d'évacuation de la Caserne incendie.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE la somme de 2 931.00$ plus les taxes applicables soit prise à même le fonds réservé du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve.

QUE la somme de 5 795.00$ plus les taxes applicables soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2026-09-296 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-08-275 - ADJUDICATION DU CONTRAT FN-26-V-30 - COLMATAGE DES FISSURES - MONTÉE LEBLANC**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-08-275 adoptée le 10 août 2026 relativement à l'adjudication du contrat FN-26-V-30 - Colmatage des fissures sur la montée Leblanc;

CONSIDÉRANT que ladite résolution doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2026-08-275 soit modifiée comme suit:

« **QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de Lignes Maska au montant de 7 444.00$ plus les taxes applicables... »

Au lieu de:

« **QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de Lignes Maska au montant de 6 500.00$ plus les taxes applicables... »

QUE cette résolution modifie la résolution 2026-08-275.

ADOPTÉE

2026-09-297 **ENTRETIEN DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise un montant maximal de 50 000.00$ pour l'achat de scellant afin de réaliser les travaux d'entretien de la toiture du Centre sportif Ben-Leduc incluant la location de l'équipement nécessaire ou toutes autres dépenses pour l'exécution de ce projet relativement au contrat FN-26-V-31.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2026-09-298 **ACHAT D'UNE BOÎTE D'ÉPANDAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Les pièces d'auto Léon Grenier au montant de 16 854.00$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-32 pour l'achat d'une boîte d'épandage.

QUE Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

QUE la somme de 1 769.46$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2026-09-299 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 246, 12E AVENUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers à aller en appel d'offres pour la réfection de la toiture de l'immeuble situé au 246, 12e Avenue.

ADOPTÉE

2026-09-300 **PONT 09119 SITUÉ AU KILOMÈTRE 26 SUR LA ROUTE 17 CIP**

CONSIDÉRANT que le pont 09119 situé au kilomètre 26 sur la route 17 CIP constitue une structure importante pour assurer la mobilité des citoyens, des entreprises et des différents usagers du secteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve est préoccupée par l'état de cette infrastructure et par l'éventualité qu'une restriction de charge ou une fermeture du pont puisse être imposée, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les déplacements dans le secteur, notamment pour les travailleurs, les entreprises et les services;

CONSIDÉRANT qu'une telle situation pourrait également entraîner des conséquences importantes pour l'industrie forestière ainsi que pour les activités touristiques et économiques de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite pouvoir anticiper les conséquences d'une éventuelle intervention et collaborer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de favoriser une planification adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à une inspection du pont 09119 situé au kilomètre 26 sur la route 17 CIP et de planifier, dans les meilleurs délais, les interventions requises afin d'assurer sa pérennité et pour maintenir les services.

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la Municipalité de Ferme-Neuve de ses analyses et de sa planification, notamment en ce qui concerne les travaux envisagés et que ceux-ci ne soient pas réalisés durant les périodes où la circulation est particulièrement importante afin de limiter les répercussions sur les activités de ce secteur.

ADOPTÉE

2026-09-301 **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 152, 2E RANG DE MOREAU (LOT 5 113 414)**

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer.

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure (2026-0379) pour le 152, 2e Rang de Moreau, lot numéro 5 113 414 ayant pour objet d'autoriser en zone A-04:

- La construction d'un garage détaché d'une superficie de 127 mètres carrés au lieu de 92.81 mètres carrés, soit 102.63% de la superficie du bâtiment principal au lieu de 75%;

- La construction d'une remise d'une superficie de 28.25 mètres carrés au lieu de 24 mètres carrés.

CONSIDÉRANT les articles 8.3.1, paragraphes j) et k) et 8.3.2, paragraphe c) du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car les propriétaires perdront de l'espace pour l'entreposage de leur machinerie agricole;

CONSIDÉRANT l'impact mineur sur les voisins étant donné que le lot voisin est un terrain agricole en culture;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage détaché d'une superficie de 127 mètres carrés au lieu de 92.81 mètres carrés, soit 102.63% de la superficie du bâtiment principal au lieu de 75% et la construction d'une remise d'une superficie de 28.25 mètres carrés au lieu de 24 mètres carrés, le tout pour le lot 5 113 414, au cadastre du Québec, en zone A-04.

ADOPTÉE

2026-09-302 **INSCRIPTION D'AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - DÉSIGNATION D'UN IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a adopté le règlement numéro 191 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble le 29 mai 2023;

CONSIDÉRANT que ledit règlement s'applique à tout immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que ce règlement permet à la Municipalité de Ferme-Neuve d'assujettir certains immeubles à un droit de préemption en procédant à l'inscription d'un avis à ce sujet au registre foncier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite procéder à l'inscription d'avis d'assujettissement au droit de préemption visant un immeuble;

CONSIDÉRANT que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve procède à la désignation de l'immeuble ci-après identifié aux fins de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption conformément au règlement numéro 191 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble et qu'elle exerce son droit de préemption à la fin municipale suivante relativement au lot mentionné ci-dessous:

Sur la 12e Rue:

Lot 5 113 558: Soutenir le développement économique

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'inscription des avis au Registre foncier du Québec, pour une période de cinq (5) ans, relativement au lot ci-haut mentionné et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE

2026-09-303 **ENTENTE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LIBELLULES DE FERME-NEUVE - LOCATION DE GLACE**

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve désire louer la glace du Centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Municipalité de Ferme-Neuve et le Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve relativement à ladite location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente et le mandat avec le Club de patinage artistique Les Libellules de Ferme-Neuve relativement à la location de glace du Centre sportif Ben-Leduc, telle que déposés.

ADOPTÉE

2026-09-304 **ENTENTE - LE FESTI COURSES DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat de location avec Le Festi Courses de Ferme-Neuve, tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-09-305 **APPUI AU GMF DE LA LIÈVRE - RECRUTEMENT D'UNE INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE (IPS)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve est confrontée à un important manque d'accès aux soins médicaux de première ligne pour sa population;

CONSIDÉRANT que le départ à la retraite de plusieurs médecins de famille a entraîné une augmentation importante du nombre de citoyens et de citoyennes sans médecin de famille;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes doivent maintenant composer avec des délais importants et des difficultés pour obtenir un suivi médical régulier et à proximité;

CONSIDÉRANT que le GMF de la Lièvre joue un rôle important dans l'offre de services médicaux à la population de la région et qu'il a besoin de relève afin de maintenir et d'améliorer l'accessibilité aux soins;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS) au sein du GMF de la Lièvre permettrait d'accroître la capacité de prise en charge et d'offrir des services de santé à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que l'arrivée d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS) permettrait également de mieux soutenir les pharmaciens et les pharmaciennes qui peuvent se retrouver sans soutien médical ou sans possibilité de suivi auprès d'un médecin de famille pour certains patients;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve considère essentiel de favoriser une collaboration étroite entre les médecins, les infirmières praticiennes spécialisées, les pharmaciens, les pharmaciennes et les autres professionnels de la santé afin d'assurer une continuité et une meilleure accessibilité des soins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie le GMF de la Lièvre dans ses démarches auprès de Santé Québec relativement au recrutement d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS) afin de répondre aux besoins de la population de Ferme-Neuve considérant le départ à la retraite de plusieurs médecins de famille.

QUE Santé Québec, en collaboration avec le GMF de la Lièvre, mette en place les mesures nécessaires afin de favoriser le recrutement et l'intégration d'une infirmière praticienne spécialisée afin d'assurer une meilleure accessibilité des soins à Ferme-Neuve.

QUE cette demande vise notamment à améliorer l'accès aux soins pour les personnes actuellement sans médecin de famille, à assurer une meilleure continuité des soins et à diminuer la pression exercée sur les autres services de santé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2026-09-306 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 14 septembre 2026 soit levée. Il est 21h06.

ADOPTÉE

_____
DIANE SIRARD,
Mairesse

_____
BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Diane Sirard, mairesse